



Licenciement pour inaptitude

Par Flogi

Bonjour,

Je suis licenciée pour inaptitude et impossibilité de reclassement. J'ai eu mon entretien préalable de licenciement le 26 février 2025 et à ce jour, je n'ai pas reçu le recommandé avec les documents.

Le délai n'est-il pas de 48h en jours ouvrables après cet entretien?

Merci d'avance

Par kang74

Bonjour

Le délai pour vous notifier votre licenciement est d'au moins 48h après l'entretien et dans la limite d'un mois après celui-ci .

Donc non le délai habituel n'est pas de 48h : c'est un minimum à respecter .

Attention suite à cette notification de licenciement, le solde de tout compte peut légalement être tenu à votre disposition après .